

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FÉVRIER 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (2122-17), en cas d'absence [...] ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations.

Sous la Présidence de Madame DEAGE Patricia, 1^{ère} adjointe.

Présents (*par ordre alphabétique*) : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, JOYE Michel, LAMBERT Adrien, PARCHEZ Véronique, PINGET Philippe.

Absents excusés : BARBIER Daniel, PIEUCHOT Sophie

Monsieur JOYE Michel a été nommé secrétaire de séance.

Au vu de la situation sanitaire, l'organisation de la séance du conseil municipal a été déclarée en Préfecture : le conseil s'est tenu dans la salle polyvalente en respectant les mesures en vigueur. Le président de la Communauté de Communes Arve et Salève s'est présenté aux élus avant la réunion.

Début de séance du conseil municipal à 21h25 :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Madame la 1^{ère} Adjointe a demandé aux membres de l'assemblée délibérante s'ils avaient d'éventuelles remarques sur le compte rendu de la séance du 28 janvier 2021.

Aucune remarque n'a été formulée ; **le compte rendu de la séance a été adopté à l'unanimité.**

2. Validation des modifications des commissions existantes et création de 2 nouvelles commissions

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal fixe les commissions et désigne les conseillers devant siéger dans chacune d'elles.

Il est rappelé que les commissions municipales sont des organes d'instructions chargés de l'étude et de l'élaboration des dossiers soumis au Conseil Municipal.

Considérant la réorganisation des services avec notamment le développement des compétences de la CCAS, les projets du Pôle métropolitain du Genevois ainsi que les différentes actions départementales et nationales (plan de relance, actions d'aides ciblées,...), il a été proposé de modifier la nomination des commissions et la désignation des membres dans l'objectif de préparer au mieux ces dossiers d'une technicité spécifique.

Se basant sur la délibération n°15/2020 référente à la constitution des différentes commissions de la mairie, un nouveau récapitulatif a été réalisé (annexé au compte rendu du conseil). Les commissions de contrôle des listes électorales, d'appel d'offres, et C.C.A.S. ne sont pas comprises dans les modifications.

Le conseil a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les changements de désignations et il a validé la création des commissions suivantes :

- Développement, économie et commerces (même membres que la commission urba/PLU)
- RH (membres agents et élus)
- Rajout Culture et Tourisme à la commission Sport (nouveaux membres avec Adrien LAMBERT et Stéphane DESALMAND qui s'enlève de la commission Communication)
- Nouvelles nominations avec Gestion du Patrimoine / Aménagement / Usage numérique

3. Acceptation des avenants de travaux liés à la future mairie

Au vu des travaux en cours, le conseil municipal a pris acte des modifications et des avenants si attenants :

- **lot n°11= PELLET-JAMBAZ**
 - ajout de cache nourrice dans local ménage**
 - ajout habillage alu parquet passerelle**
 - montant de 1'365,91 H.T. (+)**

- **lot n°20 = AQUATAIR**
 - suppression du meuble kitchenette**
 - montant de 735,39 H.T. (-)**

4. Adoption du PLAN ONF

Considérant l'intervention de l'ONF lors du conseil municipal du 24 septembre dernier et vu l'arrêté du 17 janvier 2019 portant sur la création d'un espace protégé d'une forêt de plaine, il a été proposé d'adopter le plan d'aménagement **2021-2040** de la forêt communale de Scientrier.

Les principaux objectifs de cet aménagement est la conservation de l'aspect paysager et des capacités d'accueil du public.

L'assemblée délibérante a validé, à l'unanimité, l'application du plan de l'ONF.

5. Décision des conventions de servitudes

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique + gaz de distribution publique, il a été proposé au conseil municipal de créer des conventions de servitudes pour installer les équipements techniques (travaux route de Bidaille).

Les élus ont décidé de donner leur accord sur la création des conventions de servitudes Énedis et GRDF pour les travaux mentionnés.

6. Attribution des nouvelles subventions

Le Conseil Municipal, ayant délibéré à l'unanimité, a attribué les subventions suivantes :

- CERCLE DES NAGEURS ROCHOIS = 50€
- GIS (Groupe d'Interventions et de Secours) = 100€
- SEPAS IMPOSSIBLE = 100€
- SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE = pas de subventions
- TETRAS LIBRE = 50€

7. Décision sur une demande de dérogation scolaire

Vu la délibération n°52/2020, les conseillers municipaux se sont prononcés non favorables pour accorder une dérogation scolaire à la famille **CHARLES**. Habitant sur la commune d'Arenthon, cette famille ne répond pas aux critères du périmètre de domiciliation et ne rentre pas dans les conditions d'exceptions.

8. Approbation de la suppression de la prime de régie

Vu l'arrêt de la régie scolaire communale et conformément à la remise en cause du cumul entre le RIFSEEP et l'indemnité de régie, la mairie a décidé de suivre l'avis de la Direction Générale des Collectivités Territoriales.

L'ensemble des élus du conseil municipal ont validé la suppression de la prime de régie.

9. Questions diverses

- Mise à jour des listes des frontaliers/suisses/doubles nationaux.
- Transmission aux élus de la liste des projets du mandat.
- Informations des prochaines manifestations sur la commune (Ramassage de printemps le 20 mars prochain si les mesures sanitaires le permettent et l'organisation du parcours de Saveurs et Paysages en cours d'étude).
- L'extinction des lumières la nuit sera abordée en commission environnement.

Fin de séance du conseil municipal à 22h45